

Nom et adresse propriétaire

XX
XX
XX
XXX XXX

AVIS IMPORTANT - VIDANGES 2026

Emplacement

Vidange de l'installation septique

Date dernière vidange:

Date échéance:

La *Ville de Saint-Raymond* vous avise que *Récolo* procédera à la vidange de votre installation septique (fosse septique, fosse de rétention ou puisard) **entre le 20 juillet et le 7 août 2026**.

Le jour exact de la vidange n'étant pas connu à l'avance, personne n'a à être présent sur place. Le camionneur laissera un avis (accroche-porte) indiquant la date de sa visite et précisant si la vidange a été effectuée ou non. Pour des raisons techniques (bris de camion, retard dans l'horaire, etc.), la vidange pourrait ne pas être effectuée dans la période prévue et reportée dans les semaines suivantes.

**IL EST ESSENTIEL DE SUIVRE TOUTES LES CONSIGNES S'APPLIQUANT À VOTRE SITUATION
POUR ASSURER LA VIDANGE (consultez le dépliant ci-joint)**

SYSTÈME BIONEST : tout citoyen possédant un système de type « Bionest » doit s'assurer d'arrêter la pompe à chaque matin de la période prévue.

FOSSÉ DE RÉTENTION : si vous avez une fosse de rétention (fosse fermée reliée aux toilettes), en plus d'une fosse septique, elle sera vidangée au même moment, à moins d'une indication claire près de la fosse (ex : NE PAS VIDANGER).
La vidange d'une fosse de rétention est toujours facturée aux propriétaires.

AVERTISSEMENT : auparavant, l'entrepreneur pouvait effectuer la vidange même si le pourtour des couvercles n'était pas suffisamment dégagé, mais si tel est le cas ou que la fosse n'est pas accessible, la vidange ne sera pas effectuée et des frais seront facturés aux propriétaires.

LA VIDANGE SERA EFFECTUÉE



LA VIDANGE NE SERA PAS EFFECTUÉE



VIDANGES SUPPLÉMENTAIRES : des vidanges additionnelles à celle prévue au calendrier régulier doivent être faite auprès de la Ville ou de Récolo. Les frais seront facturés aux propriétaires. Certaines demandes peuvent nécessiter l'autorisation de la Ville. Dans le cas d'une 2^e visite à la suite de l'impossibilité par le chauffeur de procéder, la Ville vous contactera pour planifier un autre passage.

LISTE DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES POUVANT S'APPLIQUER

Volume de boues excédant 5,4 m ³ (1 200 gallons) :	35,00 \$ par m ³ add. (au prorata)
Traitement des eaux usées à l'usine :	68,00 \$ par vidange
Vidange complète au lieu d'une vidange sélective (niveau de l'eau) :	13,00 \$
2 ^e visite pour couvercles non dégagés adéquatement :	70,00 \$ / visite
2 ^e visite pour installation inaccessible (clôture, patio, etc.) :	70,00 \$ / visite
Adresse introuvable (2 ^e visite) :	70,00 \$ / visite
Demande de changement dans l'horaire :	70,00 \$ / visite
Vidange effectuée la fin de semaine, un jour férié ou en urgence :	70,00 \$ / visite
Vidange supplémentaire :	70,00 \$ / visite
2 ^e visite distincte pour la même adresse :	42,00 \$
Déplacement suppl. pour un volume excédant 13 m ³ (3 000 gallons) :	65,00 \$
Dévisage des couvercles par le chauffeur :	15,00 \$ pour 1 couvercle 20,00 \$ pour 2 couvercles

GUIDE PRATIQUE : *Récolo* a élaboré un guide pratique pour aider les propriétaires à bien prendre soin de leur installation sanitaire. Consultez-le en tout temps à <https://laregieverte.ca/collectes/service-de-vidange-des-installations-septiques>.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le *Service des permis et de l'environnement* au 418-337-2202, poste 2, ou avec *Récolo* au 1-888-801-9105 (www.laregieverte.ca).

